SERMON DOVZIESME.

Prononcé à Charenton le jour de Pasque Fleurie, 29. de Mars. 1654.

I. Cor. XI. 27.

XXVII. Parquoy quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang du Seigneur.

HERS FRERES : Le Sage dans ses Proverbes avertit *ceux qui sont assis pour manger avec un Seigneur, de considerer bien attentivement ce qui sera devant eux.* Et il me semble que j'ai leu quelque part, que c'estoit la coûtume d'un ancien peuple d'Italie d'inviter à leurs festins fort long-temps avant que de les faire, les personnes qu'ils y vouloient traitter, afin de leur donner le loisir de s'y preparer, pour y venir avec un habit decent, & un visage gay, & n'y rien apporter, qui fust ou desagreable à la compagnie, ou indigne de l'honneur qu'on leur faisoit. Si ce soin là est requis pour la table des hommes, & particulierement pour celle des grands, combien plus est il necessaire pour celle de Dieu ? où ce souverain Monarque nous convie, non pour repaistre nos corps, ni pour recréer nos sens, mais pour nourrir nos ames, & les remplir d'u-

Prov. 23. 1.

Athenée Dipnosoph. l. 12. c. 4. & Plutar. dans le Banquet des 7. Sages.

Digitized by Google

ne joye divine ? & où il nous ſert pour cet effet non les viandes de la terre, mais les delices du ciel, & où il a deſſein de nous unir étroitement avecque luy dans une alliance eternelle, & de nous lier les uns avecque les autres en une ſainte & ſacrée confrairie pour jouïr tous enſemble en ſon Fils du ſalut qu'il nous a acquis? Outre que l'excellence de la choſe meſme nous oblige à une exacte preparation ; le malheur de ce miſerable de la parabole evangelique, qui ayant eu l'effronterie de ſe fourrer dans la ſale royale ſans avoir une robbe de nopces fut honteuſement chaſſé, & jetté dans les tenebres de dehors, vous montre aſſés combien ce devoir eſt important. C'eſt pourquoy nous avons la coûtume dans nos Egliſes de publier toûjours ce banquet celeſte quinze jours avant que de le celebrer, afin que le peule de Dieu éveillé par cet avertiſſement faſſe proviſion d'un habit nuptial pour y comparoiſtre dans un état honeſte, & digne de la grandeur des myſteres divins. Cét avertiſſement vous fut donné Dimanche dernier, & vous ſera encore cõtinué aujourd'huy, vous appellant pour Dimanche prochain à cette ſainte & heureuſe table du Seigneur. Et bien que je croye que vous en faites vôtre profit, mes Freres, employant diligemment tout ce temps en ce ſalutaire ſoin, je ne laiſſerai pas pourtant de vous en entretenir dans cette action. Et pour montrer aux negligens le tort qu'ils ſe font de ne point ſonger à un devoir ſi neceſſaire, & aux diligens combien ils ont de raiſon de s'enac-

Matth. 22. 11. 12. 13.

Digitized by Google

quiter fidelement, je me suis proposé de traitter les paroles de saint Paul, que je vous ai leuës ; où ce grand Apôtre pour corriger le desordre, qui s'étoit glissé entre les Corinthiens dans la celebration de ce sacrement, leur represente le crime, dont se rendent coûpables tous ceux qui y communient indignement. Dans le verset precedent il leur mettoit devant les yeux la fin de la Cene du Seigneur, instituée pour annoncer sa mort, & pour en solennizer à jamais la memoire. Delà il conclut maintenant, que c'est offenser le Seigneur mesme, & outrager ce corps & ce sang divin, qu'il a immolés pour nous sur la croix, de celebrer cette action, qui s'y rapporte toute entiere, d'une fasson illegitime & mal convenable à la grandeur de son sujet & de son dessein. *Toutes les fois* (disoit-il) *que vous mangerés de ce pain, & boirés de cette coupe, vous annoncerés la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne.* C'est le principe, & comme le fondement de son discours ; d'où il tire en suite cette conclusion dans nôtre texte, *Parquoy quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coûpable du corps & du sang du Seigneur.* Ce n'est qu'une proposition, comme vous voyés, & encore fort claire & facile à entendre ; mais de tres-grande importance. Et pour en tirer tout le fruit, qu'elle contient, nous en considererons distinctement les deux parties l'une apres l'autre, s'il plaist au Seigneur, examinant premierement ces paroles, *manger de ce pain, ou boire de la*

Digitized by Google

coupe du Seigneur indignement, qui ſont le *ſujet* de la propoſition ; & puis en deuxieſme lieu les ſuivantes, qui en ſont *l'attribut* (comme on parle) aſſavoir *eſtre coulpable du corps & du ſang du Seigneur*. Dieu vueille nous éclairer dans la conſideration de ſes myſteres, & nous toucher tellement de leur auguſte grandeur, que jamais il ne nous arrive de tomber dans le crime, que ſon Apôtre nous repreſente en ce lieu. Quant aux premieres paroles, aſſavoir *manger de ce pain, & boire de la coupe du Seigneur*, elles contiennent une deſcription de la ſainte Cene, ou de la Cene du Seigneur, comme ſaint Paul appelloit ci-devant ce Sacrement. Il les avoit deſ ja employées en meſme ſens dans le verſet precedent, diſant *qu'en mangeant de ce pain, & beuvant de cette coupe nous annonceons la mort du Seigneur* ; & dans le ſuivant il en uſe encore tout de meſme, commandant à châque fidele *de s'éprouver ſoy-meſme, & de manger de ce pain en ſuite, & de boire de cette coupe* ; & derechef dans le verſet qui vient apres, où il dit, *Qui en mange & qui en boit indignement* (c'eſt à dire qui mange de ce pain, & boit de cette coupe indignement,) *celuy-là mange & boit ſon jugement*. Dans tous ces lieux *manger de ce pain, & boire de cette coupe*, ſignifie participer au Sacrement de l'Euchariſtie, ou faire la Cene du Seigneur, dont toute l'action conſiſte en ces deux parties ; l'une *de manger de ce pain*, ou du pain du Seigneur ; & l'autre *de boire de cette coupe*, ou *de la coupe du Seigneur*. Admi-

1. *Cor.* 11. 20.

1. *Cor.* 11 26.

1. *Cor.* 11. 28. 29.

Digitized by Google

rés ici, Fideles, la ſageſſe divine d'l'Apôtre, qui avec ces deux ou trois paroles foudroye tout à la fois deux abus contraires ; l'un des ſuperſtitieux, & l'autre des profanes. Ceux-là adorent le Sacrement, & ceux-ci le mépriſent : ceux-là le deïfient, & ceux-ci l'aneantiſſent. L'Apôtre bannit de l'Egliſe l'une & l'autre de ces deux erreurs, tenant la droite route au milieu de ces extremités. Il condamne la premiere, en donnant à ce Sacrement le nom de *pain & de coupe*. Il refute la ſeconde, en l'appellant *ce pain & cette coupe*. Superſtitieux, pourquoy l'adorés-vous? L'Apôtre vous crie, que c'eſt du pain & une coupe. Profane, pourquoy le mépriſés vous ? L'Apôtre vous proteſte, que c'eſt *ce pain & cette coupe* ; c'eſt à dire (comme il s'en explique luy meſme) non un pain, ni un vin commun, mais le pain & la coupe du Seigneur. Pour vous Chrétien, qui vous attachés à la doctrine de l'Apôtre, reſpectés ce qu'il vous recommande, comme une choſe, comme une inſtitution, & un ſacrement du Seigneur ; mais gardés-vous bien ſous pretexte d'un reſpect exorbitant, de deïfier ce qu'il veut, que vous teniés pour du pain ; puiſque luy en donnant ſi ſouvent le nom, il preſuppoſe clairement qu'il en a la ſubſtance & la nature, conformément à ce que la raiſon & les ſens nous en témoignent. Cette autorité de l'Apôtre a étourdi ceux qui changent un morceau de pain d'une nature vile & inanimée en la vraye, & propre ſubſtance du corps animé glorieux, immortel, & impaſſible du Fils de Dieu, & leur faiſant ſoudainement

Digitized by Google

oublier leur rhetorique ordinaire contre les figures, les contraint malgré qu'ils en ayent d'y avoir recours en ce lieu. Car ils repondent, que ſaint Paul par ce pain, dont il parle, entend, non une vraye ſubſtance de *pain* (qui eſt ce que le mot ſignifie proprement) mais le corps du Seigneur, qui n'étant pas du pain (comme chacun le confeſſe) ne peut eſtre ainſi nommé, que figurément. Ainſi voici des figures dans le diſcours du ſacrement; contre la fameuſe maxime, qu'il ont toûjours en la bouche, qu'il y faut tout prendre ſimplement & à la lettre, & en bannir toutes figures, comme autãt d'ombres & de nuages, qui obſcurciſſent le langage, & en enveloppent le ſens dans des enigmes & des ambiguités dangereuſes. Ainſi les voilà eux-meſmes dans le parti des Sacramentaires, de ces hommes figuratifs, & imaginaires, qui evaporen, tà ce qu'il diſent, les paroles & les choſes de Dieu en des fantaiſies, & qui diſſipent ſa verité en figures. Ainſi nous voylà pareils, eux & nous, a cet égard, & la queſtion n'eſt pas s'il y à de la figure en ce que le Saint Eſprit a écrit de ce ſacremẽt (ils y en admettent auſſi bien, que nous) mais en laquelle de ſes paroles ſe treuve la figure; ſi elle eſt en celle du pain (comme ils le pretendent) ou en celle du corps de Chriſt (comme nous le ſoûtenons) & ce different eſt aiſé à decider. Car quant à nôtre expoſition elle s'accorde parfaitement avecque les ſens, & avecque la raiſon, avecque la verité de la nature du corps du Seigneur, & avec celle de ſon aſcenſion dans les cieux, & de

Digitized by Google

ſa gloire, & avec ce qu'en dit l'Ecriture, que, nous ne l'aurons pas toûjours avecque nous ici bas ; *a* & que nous ſommes abſents & éloignés de luy cepandant que nous ſommes en ce corps ; *b* & qu'il ne faut point le chercher, ni ſur la terre en general, *c* ni particulierement dans les cabinets, où quelque uns nous diront, qu'il ſera ; *d* & avec cent choſes ſemblables, que les livres divins nous enſeignent & que l'Egliſe a toûjours confeſſées. Mais au contraire l'expoſition de Rome choque rudement toutes ces verités, transformant en un corps d'homme ce que les ſens des hommes & des animaux meſmes témoignent conſtamment eſtre veritablement du pain & du vin ; reſſerrant dans une miette ce que la raiſon reconnoiſt ne pouvoir tenir qu'en l'eſpace de cinq ou ſix pieds ; entaſſant ſous un ſeul point tous les membres d'un corps animé & organiſé ; le diviſant d'auec ſoy-meſme, & l'en éloignant de pluſieurs millions de lieuës ; & le mettant en un meſme moment dans le ciel & dans la terre, dans l'Oriant, & dans l'Occidant, dans le Midi & dans le Septentrion ; luy attribuant pluſieurs autres choſes, dont pas une n'a jamais eu lieu en nôtre nature, bien que toute la parole divine proteſte, qu'il eſt en tout & par tout ſemblable à nous excepté le peché ; ſuſpendant des accidens dans le neant, & nous forgeant des blancheurs, des rondeurs, & des moiteurs ſans qu'il y ait rien de blanc, ni de rond, ni de moitte ; aſſujettiſſant le Fils de Dieu dans l'état de ſa gloire à des baſſeſſes, & à des indignités, que

a *Iean* 12.

b 2. *Cor.* 5. 6.

c *Col.* 3. 1. 2.

d *Matth.* 24. 26.

Ebr. 2. 17. & 4. 15.

Digitized by Google

l'on ne peut penſer ſans horreur, & qu'il n'a jamais ſubies au temps de ſon plus grand aneantiſſement. Puis apres la figure, que nous defendons, qui donne le nom d'une choſe au ſigne qui la repreſente, eſt raiſonnable & commune dans tous les langages; & particulierement ſi familiere à l'Ecriture, qu'elle n'exprime jamais autrement le rapport d'un ſigne avecque la choſe, qu'il ſignifie: au lieu que celle qu'employent ici nos adverſaires n'a ni raiſon ni exemple, comme vous verrés aiſément pour peu que vous conſideriés ce qu'ils mettent en avant pour la fonder. Car je vous prie, pourquoy & a quel propos ſaint Paul diroit-il ici du *pain* pour ſignifier le *corps* de Chriſt? Il l'appelle ainſi (diſent-ils) pour deux raiſons; dont la premiere eſt, qu'il eſt fait de pain, de meſme que l'homme eſt appellé *terre* ou *poudre*, * par ce qu'il en fut formé, & comme le vin des nopces de Cana eſt nommé *eau*, † parce que Ieſus Chriſt l'en avoit fait ayant miraculeuſement changé l'eau en vin; & Moïſe appelle *verge* le ſerpent qui auoit été fait de la verge d'Aaron. * L'autre raiſon, de ce que le corps du Seigneur eſt appellé *pain*, eſt d'autant qu'il en a l'apparence, & toute l'operation, comme le ſerpent d'airain (diſent-ils) eſt quelquefois appellée *ſerpent*, *a* parce qu'il en avoit la reſſemblance, bien qu'il n'en euſt pas la verité; & comme les Anges apparus en forme d'hommes, ſont quelquesfois appellés *hommes b* en l'Eſcriture, & comme Ieſus Chriſt s'appelle ſoy-meſme *pain*, *c* à cauſe de la reſ-

5. *Cor.* 10. 16.
* *Gen.* 3. 19.
† *Iean.* 2. 9
* *Exod.* 7. 12.
a *Nombr.* 21. 8.
b *Gen.* 18. 2.

Digitized by Google

ſemblance qu'a ſon operation avec celle du pain. D'où ils concluent qu'il ne faut donc pas treuver étrange que ſaint Paul par une ſemblable figure ait ici donné le nom *de pain* au corps de nôtre Seigneur, caché ſous les eſpeces du pain, & dans un ſacrement fait de pain. Mais ils ſe mocquent du monde à leur ordinaire nous donnant pour ſemblables des faſſons de parler, qui n'ont rien de commun entr'elles. Car premierement j'avouë, qu'il faut entendre figurément les noms de *terre*, *de verge*, *d'eau*, *de ſerpent*, *d'hommes*, *& de pain* dans les paſſages allegués, l'Ecriture nous le montrant elle-meſme par les choſes qu'elle dit des ſujets, à qui elle les attribuë, telles qu'il eſt impoſſible de les prendre proprement. Quand elle nous repreſente Adam par exemple comme un homme vivant, parlant, agiſſant; & Ieſus Chriſt, comme le Fils de Dieu tres-ſaint & tres-puiſſant, fait homme pour nôtre ſalut, preſchant & operant des miracles, il n'y a perſonne, qui ne ſoit contraint de reconnoiſtre, que le premier n'étoit pas de la *poudre*, ni le ſecond *du pain* à parler proprement, & qu'ils ne peuvent avoir ainſi été appellés qu'improprement & figurément. Et quand elle donne, le nom de *verge* à une choſe qu'elle raconte avoir été miraculeuſement trans-formée d'une verge en un ſerpent, & avoir englouti d'autres ſerpens, cette lumiere montre aux plus idiots, que c'eſt par figure & non proprement, qu'elle l'appelle *verge*, à cauſe de ſon origine. Et il en eſt de meſme du vin de Cana, que ſaint Iean

Iean 6. 35. 41. 48. 50. 51.

Digitized by Google

Jean. 2. 9. ne nomme pas ſimplement *de l'eau* ; mais dit que c'eſtoit *de l'eau, qui avoit été convertie en vin* ; c'eſt à dire une choſe, qui avoit été eau ci-devant, mais qui depuis avoit ceſſé de l'eſtre, & étoit devenuë vin. Et quant aux Anges, que l'Ecriture appelle *hommes*, nous avertiſſant elle-meſme que c'étoient des Anges, & leur en attribuant diverſes actions, & qualités, elle nous inſtruit aſſés d'entendre figurément le nom *d'hommes*, qu'elle leur a donné quelques fois. Et il en eſt de meſmes du ſerpent élevé ſur une perche dans le deſert. Car nous rapportant que Moïſe l'avoit fait, & qu'il l'avoit fait d'airain, il n'y a point ni de ſtupidité qui ne comprenne, ni d'opiniâtreté, qui ne confeſſe, que ce n'étoit pas un vray ſerpent proprement ainſi nommé. Mais, quant au ſujet, à qui ſaint Paul donne ici le nom de pain trois ou quatre fois tout d'une ſuite, toutes choſes y ſont diſſemblables. Nos ſens n'y voyent, nos entendemens n'y treuvent rien qui ne convienne à de vray pain. L'Ecriture n'en dit, ni n'en raconte rien qui ſoit incompatible avecque la nature d'un vray pain. Et nous ayant repreſenté, que Ieſus Chriſt le prit vray pain, elle ne nous avertit point, comme elle fait de l'eau de Cana, qu'il en ait transſubſtantié, changé, ou converti la nature. Ici meſme elle dit *qu'il eſt mangé*, & ailleurs *qu'il eſt rompu* ; † deux accidens, qui conviennent fort bien au *pain*: mais ne peuvent à parler proprement, arriver au corps glorifié de nôtre Seigneur ſans un étrange prodige. Il faut donc conclure tout au re-

† 1. Cor. 10. 16.

Digitized by Google

bours de nos adverſaires, que comme dans les exemples qu'ils ont apportés on prend figurément les noms de *poudre*, *de verge*, *d'eau*, & autres, parce qu'ils ne s'accordent pas avecque les choſes, à qui ils ſont attribués; ici où la choſe s'accorde parfaitement bien au nom de *pain*, c'eſt une impertinence toute manifeſte de le prendre figurément; & qu'au contraire là où ce meſme ſujet eſt nommé *le corps de Chriſt*, la choſe ne répondant nullement à ce nom, il le faut prẽdre figurément & tenir pour tout certain, qu'elle eſt ainſi nommée improprement. Secondement je répons encore, que pas une des deux raiſons alleguées par nos adverſaires ne peut avoir de lieu dans nôtre ſujet. Car pour la premiere, Adam avoit été veritablement formé de poudre, & l'eau de Cana avoit été changée en vin, & la verge d'Aaron en ſerpent; ſi bien que ce n'eſt pas merveille, que ces ſujets retiennent les noms des choſes dont la matiere fait une veritable partie de leurs eſtres. Mais le corps de Ieſus Chriſt n'a point été fait du pain des autels Romains. Il a été fait de cher de la ſainte Vierge, & étoit dans ſa vraye forme & conſiſtence plus de ſeize cens cinquante ans avant que le boulanger euſt petri le pain de nos adverſaires. Adam avoit été veritablement *poudre*. Le vin de Cana avoit été veritablement *eau* & le ſerpent d'Egypte avoit été veritablement la verge d'Aaron. Mais le corps glorieux du Seigneur n'a jamais été veritablement le pain de l'Euchariſtie; & ce pain ne fut jamais ſon corps non plus. C'eſt donc en vain, qu'ils pre-

Digitized by Google

tendent de luy en donner le nom, pour une raiſon, qui n'a point de lieu en luy. La ſeconde ne vaut pas mieux, que le corps de Chriſt eſt appelé pain, dautant qu'il en à l'apparence & toute l'operation. Car le corps de Chriſt n'a ni l'apparence, ni l'operation du pain, mais celle d'un vray corps humain; & ſuppoſé qu'il fuſt dans le ſacrement en la maniere, qu'il le pretendent, & l'apparence & l'operation de pain, qui s'y voit, ſeroit l'apparence & l'operation des accidens du pain, qui s'y conſervent apres la ruïne de leurs ſujet, & non celle du corps de Ieſus Chriſt, qui ne s'y voit, & ne s'y meut, & n'y agit point du tout; ſi bien que cette apparence & cette operation de pain étant une choſe qui ne luy touche, ni ne luy appartient aucunement, il n'eſt ni juſte, ni raiſonnable de luy en donner le nom. Le ſerpent d'airain eſt nommé ſimplement ſerpent; A bon droit; puis que c'en étoit un portrait, & qu'il en avoit la reſſemblance. Mais le corps du Seigneur n'a & n'eut jamais la forme, ni l'effigie du pain. Certainement il n'en peut donc avoir le nom à cet égard. I'en dis autant des Anges, qui s'apparurent à Abraham, que l'Ecriture appelle des hommes, ou par ce qu'ils avoient de vrays corps humains, ou parce que le Patriarche deceu par cette reſſemblance les avoit pris pour des hommes. Ici il n'y a rien de ſemblable. Car ſi vous en croyés ceux de Rome, il n'y a aucun vray pain dans le ſacrement, & ni ſaint Paul, ni les fideles, à qui il écrit, ne le prenoient point pour du pain, mais le tenoient

Digitized by Google

pour le propre corps de Ieſus Chriſt : de ſorte que ni l'une ni l'autre conſideration ne pouvoit obliger ſaint Paul de luy donner le nom de pain, comme il fait expreſſement en quatre endroits de cette epître. Ce que d'autres répondent n'eſt pas meilleur, que le mot de *pain* ſe prend en ce lieu ſelon le ſtile de la langue Ebraïque pour dire ſimplement & generalement *nourriture*, & non preciſement pour cette ſorte d'aliment, que nous appellons *pain* dans nôtre langage vulgaire. Car ce que l'Apôtre dit qu'il ſe *mange*, l'oppoſant à la coupe qui ſe boit, & de plus ce qu'il l'appelle *ce pain*, le rapportant par cette deſignation au pain, dont il a parlé ci-deuant, c'eſt à dire au pain que Ieſus Chriſt prit en la Cene, & qu'il inſtitua pour ſacrement de ſon corps ; cela dis-je montre evidemment qu'il entend par ce mot une certaine ſorte de pain, aſſavoir preciſement celle dont le Seigneur ſe ſervit, & dont ſes Miniſtres ſe ſervent apres luy & par ſon ordre pour celebrer à ſa table la memoire de ſa mort; Ce qui refute auſſi la gloſe de ceux qui prennent ce *pain* de l'Apôtre pour le pain allegorique, ſurnaturel, & vivifiant, dont parle nôtre Seigneur dans le ſixieſme de ſaint Iean; étant clair que le Seigneur dans ſa Cene, prit non ce pain-là, mais du pain elementaire & inanimé. Ioint que les Miniſtres de l'Egliſe ne rompent pas le pain ſurnaturel, qui eſt immortel & impaſſible, comme chacun ſait ; au lieu que ſaint Paul parlant du pain, que nous recevons à la table du Seigneur, & qui eſt la communication

1. Cor. 10. 16. & 11. 26. 27. 28.

Caietan ſur ce lieu.

Digitized by Google

1. Cor. 10. 16. de ſon corps, dit expreſſement, *que nous le rompons*. Ainſi voyés-vous, que la figure, par laquelle ils nous veulent faire paſſer le pain ici nommé par S. Paul pour le corps de Chriſt, eſt de tout point impertinente & ſans raiſon. Mais diſ-je enfin en troiſieſme lieu, que quand bien elle ſeroit poſſible & pertinente, toûjours eſt-il evident, que l'Apôtre ne s'en fuſt jamais ſervi dans ce paſſage, s'il euſt eu le ſentiment de Rome. Car y diſputant (comme il fait) pour l'honneur du ſacrement, & le voulant garantir du mépris où il étoit entre les Corinthiens, l'intereſt de cette cauſe l'obligeoit a n'en parler, qu'avecque les plus magnifiques & les plus ſuperbes tîtres, qui luy puſſent eſtre donnés & a ne l'appeller pour tout, que des noms glorieux du corps, & du ſang du Sauveur du monde; au lieu qu'il ne le nomme jamais ainſi, mais l'appelle toûjours ſimplement *ce pain & cette coupe*. Pour moy, il me ſemble que cette ſeule diſpute de ſaint Paul depuis le vintieſme verſet de ce chapitre juſqu'au trentieſme ſuffit pour montrer à toute perſonne qui la conſiderera avec un eſprit net de prejugé & de paſſion, que l'Apôtre n'avoit nulle connoiſſance de la transſubſtantiation. Car s'il l'euſt ſçeuë, tres-aſſeurémẽt il n'euſt pas manqué de l'employer dans une occaſion, où elle venoit ſi a propos. Les Corinthiens meſloient le ſaint ſacrement du Seigneur avecque leur ſoupper, profanant ce banquet celeſte avec une extreme irreverence, & le celebrant contre toute bien-ſeance, ſans ordre, ſans reſpect envers Dieu, & ſans charité

Digitized by Google

charité envers leurs pauvres freres. Saint Paul leur en fait une reprimãde ſerieuſe; & pour leur recommander ce ſacrement il leur en allegue l'auteur, le temps où il fut inſtitué, & la fin pourquoy Ieſus nous l'a baillé: aſſavoir pour celebrer la memoire de ſa mort juſques à ce qu'il vienne. C'eſt juſtement ce que nous dirions ſur un tel ſujet, nous & tous ceux de nôtre creance. Mais à quoy s'amuſoit-il s'il croyoit la tranſſubſtantiatiõ? N'étoit-ce pas ici le lieu d'en déployer le myſtere, & de demander aux Corinthiens, s'ils avoient oublié, que ce ſacrement n'eſt ni du pain, ni du vin? qu'il n'en a que les accidens? qu'il en a entierement perdu toute la ſubſtance? que c'eſt vrayement & proprement, & ſans aucune figure ce meſme corps du Fils de Dieu, qui a été attaché pour nõ à la croix, & qui eſt maintenãt aſſis ſur le trône de gloire? Cõment ne leur reproche-t-il point, que l'adoration de latrie, qu'ils rendoient à genoux à ce ſacrement (ſi vous en croyés ceux de Rome) leur devoit avoir appris la reverẽce qu'il faut apporter à la participation de ſon myſtere? Et n'eſt-ce pas ainſi, qu'un Docteur de Rome manieroit cette cauſe, s'il avoit à la plaider? Seroit-ce pas là ou l'unique, ou la principale raiſon de ſon diſcours? Mais ſur tout ſe garderoit-il pas avec grand ſoin de parler de pain & de vin dans une telle diſpute? Fuyroit-il pas ces noms bas & mépriſables, comme des écueils, de peur de donner occaſion à des eſprits peu reſpectueux d'avoir quelque penſée ſur ce ſacrement au deſſous de ſa dignité? Et neant-

Digitized by Google

moins ſaint Paul, comme vous voyés, ne ſe ſert nulle part de cette induction. Il ne parle ni de transſubſtantiation, ni d'autel, ni d'adoration, ni d'aucune des autres ſuites de ce grand myſtere de la communion du Pape. Certainement il faut donc avouër, qu'il ne le ſavoit pas; étant trop ſage & trop ardent pour mépriſer une raiſon ſi auantageuſe, s'il en euſt eu la connoiſſance. Il donne meſme ſans ſcrupule le *nom de pain & de vin* à ce ſacrement. Il eſt vray que pour luy concilier le reſpect legitime qui luy eſt deu ſelon nôtre confeſſion, il le nomme, non ſimplement, du pain & du vin, mais (comme nous l'avons deſ-ja touché) *ce pain*, & *la coupe du Seigneur*; c'eſt à dire le pain, & le vin inſtitués par le Fils de Dieu, & laiſſés à ſon Egliſe pour ſacremens de ſon corps & de ſon ſang, & pour memoriaux de la mort, qu'il a ſoufferte pour nous racheter. Et cette conſideration ſuffit abondamment à toute ame vrayement religieuſe pour luy faire reſpecter ce banquet ſacré, ſans qu'il ſoit beſoin de l'enrichir de prodiges. Mais avant que de paſſer outre, je ſuis obligé de reſoudre un petit ſofiſme de quelques-uns de nos adverſaires, qui relevent ce que l'Apôtre en nommant les deux parties de la ſainte Cene, ne les conjoint pas ici, comme il fait conſtamment ailleurs, en diſant, *Quiconque aura mangé de ce pain, & beu de la coupe du Seigneur*; mais les déjoint & les ſepare ce ſemble, en diſant, alternativement, & non conjointement, *Quiconque aura mangé de ce pain, ou beu de cette coupe*

Digitized by Google

indignement. Il ne parleroit pas ainſi ; (diſent-ils) *s'il ne croioit, que l'une des eſpeces du ſacrement peut-eſtre priſe ſans l'autre.* Mais ce raiſonnement eſt pitoyable. Premierement d'une part il conclut juſtement la moitié plus qu'il ne doit. Car l'opinion de nos adverſaires eſt, que l'on peut communier legitimement en ne prenant que la ſeule eſpece du pain ; & ils concluent d'ici qu'il eſt indifferent de communier ſous l'une, ou ſous l'autre, & que l'on peut auſſi bien boire à la table du Seigneur ſans y manger, qu'y manger ſans y boire ; l'Apôtre, à ce qu'ils pretendent, n'obligeant pas tous les fideles à prendre les deux eſpeces, mais ſe contentant que l'on en prenne une, ſoit le pain, ſoit la coupe, ſans determiner laquelle des deux. Mais d'autre côté leur preuve eſt plus courte qu'il ne faut. Car ſaint Paul à leur compte permet bien aux fideles de ne prendre qu'une eſpece ; mais il ne leur defend pas de les prendre toutes deux, au lieu que la loy du Pape oblige tous les Chrétiens (excepté celuy qui a conſacré la ſainte Euchariſtie) à ſe paſſer d'une des deux eſpeces, leur defendant expreſſement de toucher à la coupe. En troiſieſme lieu, ces paroles : *Quiconque aura mangé, ou beu indignement* (aſſavoir à la table du Seigneur) *ſera coupable*, n'induiſent nullement, que ſaint Paul ait creu, que l'on puiſſe prendre l'une des eſpeces ſacrées ſans l'autre ; elles n'induiroient pour le plus (quand bien on accorderoit aux adverſaires tout ce qu'ils ſuppoſent) ſinon qu'il y avoit des gens entre les Corin-

Eſtienne ſur ce lieu.

Digitized by Google

thiens qui prenoient l'une ſans l'autre. Mais quant à ſaint Paul, ſi vous en deſirés ſavoir ſon ſentiment, il nous le dit clairement dans le verſet ſuivant, où pour corriger le deſordre des Corinthiens il ordonne expreſſement à chaque fidele de manger de ce pain, & de boire de cette coupe apres s'eſtre éprouvé; Loy, qui condamne evidemment ceux qui prennent le pain ſans prendre la coupe; ſi bien que s'il y en avoit entre les Corinthiens, qui en uſaſſent ainſi, S. Paul tenoit leur fait pour un abus, & non pour une action legitime. Mais certainement on ne peut pas meſme induire d'ici, qu'il y euſt des Chrétiens à Corinthe qui mangeaſſent à la table du Seigneur ſans y boire, ou qui y beuſſent ſans y manger. L'Apôtre dit ſimplement, que ſi quelcun mange ou boit indignement à la table du Seigneur, il eſt coupable; c'eſt à dire que pour nous exemter de faute ce n'eſt pas aſſés de prendre l'une des eſpeces dignement & avecque le reſpect convenable; mais qu'il faut apporter cette reverẽce à toutes les deux, & que violer aucune des deux parties de cette ſainte action ſuffit pour nous rendre coupables. C'eſt là, comme châcun voit, tout le ſens de ces paroles de ſaint Paul, quand meſme on les interpretera ſelon la pretention de nos adverſaires. Et quelques ſavans hommes eſtiment qu'il ſe peut bien faire, qu'entre les riches de Corinthe, dont ſaint Paul à parlé cidevant, il y euſt des perſonnes qui en uſaſſent ainſi, mangeant le pain du Seigneur à part (ce qui n'étoit pas bien) mais beuvant de la coupe

Digitized by Google

en commun avecque leurs freres (ce qui étoit legitime) ou au contraire mangeant en commun, & beuvant à part. Mais il n'eſt pas beſoin d'en venir-là. Pour juſtifier la parole de l'Apôtre il ſuffit de dire, qu'il entend que ſuppoſé, qu'il y euſt des gens, qui uſant bien d'une partie de ce Sacrement traittaſſent l'autre irreveremment, ceux-là meſme ne laiſſeroient pas d'eſtre coûpables. Enfin je dis que le fondement de toute de cette objection eſt ruineux. Car le mot *ou* employé dans cette ſentence de l'Apôtre ſe prend ſouvent en tous langages pour dire *et*, & pour ſeruir ſimplement à joindre les paroles, & non a les ſeparer; comme l'ont remarqué & les Auteurs du droit Romain, *a* & les plus ſavans tant des Grammairiens Grecs, *b* que des Critiques Latins *c*. Et en effet c'eſt ainſi que l'a entendu en ce lieu l'interprete Syriaque, tres eſtimé, & l'Arabe pareillement, qui traduiſent tous deux; *Quiconque mangera de ce pain, & boira de la coupe du Seigneur*; & c'eſt encore ainſi que liſent une bonne partie des exemplaires de la vieille verſion Latine tant écrits à la main, qu'imprimés. Ainſi, bien que le mot ſoit different, le ſens neantmoins eſt meſme, & en ce verſet, & dans les deux autres, où l'Apôtre met expreſſement *manger de ce pain, & boire de cette coupe*. D'où paroiſt, que c'eſt ſans raiſon, que nos adverſaires en abuſent en faveur de la loy tyrannique de leur Pape, qui contre l'inſtitution & le commandement de Ieſus Chriſt, contre l'ordre de ſon Apôtre, contre l'uſage uni-

a *Dig. l. 50 Tit. 16. de verb. & rer. ſign. l. 53. Sæpe ita*

b *Euſtath. in Od. ſſ. I. p. 1641. lin 15. & λ. p. 1673. lin. 26.*

c *Salmaſ. in ſcript. hiſt.*

Digitized by Google

Aug. p. verſel de tous les autres climats, & de tous les
90. a. autres ſiecles de la Chétienté à ozé ôter au peu-
& in ple de Ieſus Chriſt la coupe de ſon Seigneur,
Tertull. & luy defendre de boire à ſa ſainte table, que
Pall. p. ce miſericordieux pere de famille a daigné
372. dreſſer devant nous, afin que nous joüiſſions avec gratitude de tous les biens qu'il nous y preſente. La ſeule loy que l'Apôtre nous impoſe, eſt que nous en uſions avecque le reſpect, qui eſt deu aux preſens du Seigneur, proteſtant ici que quiconque prendra ce pain, ou cette coupe *indignement* (c'eſt à dire ſans avoir fait l'epreuve, qu'il commandera incontinent, ſans foy, ou ſans charité, ſans repentance, ou ſans reverence) celuy-là *ſera coûpable du corps & du ſang de Chriſt* Qu'il ne ſe flatte point (dit-il) comme ſi ſon irreverence n'offenſoit que du pain & du vin. Elle va bien plus loin. Elle outrage le corps, & le ſang meſme du Fils de Dieu; les choſes les plus ſaintes, & les plus divines, qui ſoyent dans la terre, ou dans les cieux. Quelle faute ſauriés vous commettre plus noire, & plus horrible, que celle-ci, qui eſt du meſme ordre que le crime de Iudas & des Iuifs, les premiers qui ayent ozé violer ce corps & ce ſang ſacré? Nos adverſaires abuſent encore de ces ſaintes & innocentes paroles de l'Apôtre en faveur de trois de leurs plus groſſieres & plus hontenſes erreurs. Premierement ils en tirent, que le corps & le ſang de Chriſt eſt vrayement & proprement dans le Sacrement, par ce que s'il n'en étoit, que le ſigne, on ne pourroit pas dire, que celuy qui le prend indi

Eſt. ſur ce lieu.

Digitized by Google

gnement se rende coûpable du corps & du sang du Seigneur. Mais je répons, qu'ils se trompent; étant evident que le mépris & l'outrage des Sacremens, & de tous autres signes legitimes rejaillit & sur les auteurs qui les ont institués, & sur les choses, qui y sont representées: selon la maxime de saint Ierôme, que quand on viole les Sacremens on viole celuy qui en est l'auteur; & selon ce que dit un ancien commentaire, qui court sous son nom, sur les epitres de saint Paul, que celuy-là est coûpable du corps & du sang de Christ, qui mépriſe comme vil le Sacrement d'un si grand mystere. Ceux de Rome ne croyent pas, que le corps & l'ame de Iesus Christ & des Saincts soyent vrayement & proprement dans leurs images & effigies sacrées; elles n'en sont tout au plus, que des signes; Et neantmoins ils ne laissent pas de dire, que les déchirer, ou les briser, ou les mal-traitter est des-honorer Iesus Christ, & les Saints, & se rendre coûpable d'une grieve offense contr'eux. Et un Iesuite contant, soit une histoire, soit une fable de quelques uns, qui luy ôterent le portrait d'un crucifix, & le firent brûler, dit qu'*ils se prirent à Iesus Christ*; qu'*ils renouvellerent toute la sanglante tragedie du crime des Iuifs au crucifiement du Sauveur; qu'ils le firent mourir, autant qu'ils pûrent, en consumant son image dans le feu.* Et il ajoûte, que leur impieté luy sembla si atroce, qu'il les pria à mains jointes de *le mettre luy mesme en pieces & de le brûler* pourveu qu'ils épargnassent l'image. Si offenser une image, qui n'a de le-

in Mala ch. 1.

in 1. Cor. 11. 27. inter Hier. opera.

Alex. de Rhodes. en ses Voyag. en Oriēt Part. 3. ch. 6. p. 26.

Digitized by Google

ſus Chriſt, que le ſeul nom ; qui n'a eſté ni inſtituée ni recommandée par ſon ordre, eſt l'attaquer & l'outrager luy-meſme, & ſe rendre coûpable du crime des Iuifs, qui le crucifierent ; je vous prie pourquoy ne dirons-nous pas, que c'eſt une grieve offenſe contre luy, & un cruel outrage contre ſon corps & ſon ſang, de violer le ſaint Sacrement, qu'il en a inſtitué luy-meſme, & qu'il nous a recommandé de ſa propre bouche ? non comme une image vaine, & vide de toute vertu, mais comme un gage de ſon amour, plein d'une efficace divine pour nous rendre participans de ſa cher & de ſon ſang, & pour nous cõmuniquer leur vertu celeſte à nôtre ſanctification & cõſolation ; L'autre erreur, que nos adverſaire veulent appuyer ſur ce paſſage, eſt que les méchans & les profanes s'approchant indignement de la table du Seigneur y reçoivent veritablement ſon corps, & ſon ſang. Ie l'avouërai s'ils me montrent, qu'eſtre coûpable du corps & du ſang de Chriſt eſt la meſme choſe, que les recevoir vrayement l'un & l'autre ; comme ſi les Iuïfs, qui le crucifierent ne l'avoient pas violé ſans le recevoir ; ou comme ſi celuy, dont il eſt parlé dans l'epître aux Ebreux, *qui foule aux pieds le Fils de Dieu, & tient le ſang de l'alliance pour une choſe profane*, ne luy pouvoit faire ces outrages ſans le recevoir dans ſon eſtomac en chair & en os. Quoy qu'ils puiſſent dire, certainement ce n'eſt pas fort honorer le corps & le ſang precieux du Sauveur du monde d'en faire part aux hypocrites & aux profanes, & de tenir que

Ebr. 10. 29.

Digitized by Google

celuy qui les prend ne laiſſe pas d'avoir tout enſemble en ſoy-meſme le diable, & la perdition, contre l'expreſſe proteſtation du Seigneur, qui dit & crie plus d'une fois, que *celuy qui mange ſa chair, & boit ſon ſang a la vie eternelle.* Enfin ceux de Rome tordent auſſi ce paſſage à une autre de leurs fantaiſies qu'ils appellent *la concomitance*, diſant que le corps & le ſang de Chriſt ſe reçoivent tous deux enſemble dans chacune des deux eſpeces du ſacrement: parce que ſaint Paul fait coupable du corps, & du ſang du Seigneur, celuy-là meſme, qui n'aura que mangé le pain, ou beu de la coupe ſacrée. Mais nous venons de montrer, que l'Apôtre ne ſepare nullement l'uſage des deux ſignes l'un d'avecque l'autre, & qu'il n'eſt point neceſſaire que le corps, ou le ſang de Chriſt ſoit réellement preſent dans le ſigne pour rendre coupable celuy qui le prend indignement. I'ajoûterai ſeulement, que tant s'en faut, que cette parole de l'Apôtre favoriſe leur pretenduë preſence réelle du corps de Chriſt dans le ſacrement: que tout au contraire elle l'abbat, & la detruit évidemment. Car ſaint Paul diſant, que *celuy qui mange ce pain indignement eſt coûpable du corps du Seigneur*, ſuppoſe clairement, que ce *pain*, & *le corps du Seigneur*, ſont deux ſujets differens; parce que ſi ce n'étoit, qu'une ſeule & meſme choſe, ce langage ſeroit froid, & pueril, qui ne ſignifieroit autre choſe, ſinon que celuy qui *reçoit indignement le corps du Seigneur eſt coûpable du corps du Seigneur*, & que mal traiter le corps de Chriſt, c'eſt offenſer le corps de

Jean 6. 54. 56. Voyés auſſi les verſets 51. 57.

Digitized by Google

Chriſt; comme ſi perſonne en pouvoit douter, ou s'imaginer que l'outrage fait à ce ſacré corps ne s'addreſſe pas à luy. Il n'y a point d'oreille, qui ne juge cette propoſition impertinente, & indigne de la gravité & ſageſſe de ce ſaint Apôtre, qui ne dit rien que de raiſonnable & de neceſſaire. Ioint que ſuppoſé meſme, qu'il euſt voulu entendre ce que pretendent nos adverſaires, en ce cas il n'euſt pas été beſoin de dire & *ce pain*, & *le corps de Chriſt*, ces deux noms ſelon l'opinion de ceux de Rome ſignifiant une meſme choſe; ſi bien que pour exprimer ce qu'ils veulent que l'Apôtre a entendu, il ſuffiſoit de dire ſimplement, que *celuy-là eſt coupable du corps de Chriſt, qui en mange indignement*, ou que *celuy qui mange le corps de Chriſt indignement en eſt coupable*; & ce ſeroit une ſuperfluité & un babil inutile de dire pour exprimer ce ſens-là, que *celuy qui mange de ce pain, ou du corps de Chriſt indignement eſt coupable de ce pain*, ou *du corps de Chriſt*. Pour rendre donc le langage de l'Apôtre pertinẽt & digne de luy il faut avouër, qu'il a creu & preſuppoſé que *le pain* du ſacrement eſt un ſujet autre, que le *corps de Chriſt*: & qu'afin qu'aucun ne priſt occaſion de cette differẽce de ſe figurer, que l'irreverence envers ce pain n'eſt pas un crime, il nous a voulu expreſſement avertir, que bien que ce ſoit du pain (comme c'en eſt en effet) on ne peut pourtant le traitter indignement ſans ſe rendre coûpable d'une grieve offenſe contre le corps meſme du Seigneur, dont ce pain eſt le ſacrement; en la meſme ſorte, que celuy qui mépriſe ou deſho-

Digitized by Google

nore le ſeau, le portrait, le heraud, ou l'Ambaſſadeur du Prince eſt coûpable d'offenſe contre le Prince meſme; Propoſition, où vous voyés, que le ſujet eſt toûjours une choſe, ou une perſonne differente d'avecque le Prince. Et ſaint Paul nous montre clairement, que c'eſt ainſi qu'il le faut prendre, quand il fait dependre le crime de l'irreverence envers le ſacrement de ce que toutes les fois que nous y communions, nous y celebrons la memoire de la mort du Seigneur. *Quand vous mangés de ce pain* (dit il) *vous annoncés la mort du Seigneur. Parquoy quiconques en mange indignement, eſt coûpable du corps du Seigneur*; Signe evident, que la raiſon qui rend l'irreverence envers ce pain offenſive contre le corps de Chriſt eſt, non que ſa ſubſtance ſoit réellement dans le Sacrement, mais bien ce que l'on y celebre la memoire de ſa mort. Fuyons donc cette erreur groſſiere, qui confond miſerablement les ſignes avecque les choſes ſignifiées, & l'ombre avecque la verité, & prend le Sacrement du corps de Chriſt pour le corps meſme de Chriſt. Mais ne laiſſons pas de reconnoiſtre en ce Sacrement l'autorité & la vertu du Seigneur, qui daigne ſe communiquer à nous avec ces elemens, quelque foibles & familiers qu'ils ſoyent, accompliſſant par ſon Eſprit ce que leur infirmité ne ſauroit faire. Et nous ſouvenant qu'il nous a commandé de manger & de boire à ſa table en memoire de ſa mort, & que ſon Apôtre nous proteſte, que ce pain & ce vin, qui nous y ſont preſentés, ſont la communication de ſon corps & de

Digitized by Google

ſon ſang, celebrons en le myſtere avec une devotion ſincere, nous gardant bien de cet effroyable crime, dont ſaint Paul declare tous ceux-là coûpables, qui s'approchent indignement de la table ſacrée. La dignité qu'il requiert en nous, eſt une diſpoſition de cœur & d'eſprit, qui réponde au deſſein de ce myſtere & qui ſoit propre à nous rendre participans du benefice de la mort de Ieſus Chriſt, que Dieu nous y veut communiquer. Il ne vous demande pas pour cela une pureté & une innocence parfaite, ſemblable & egale à la ſainteté des Anges, nets de tout peché: bien qu'à la verité un tel vaſe ne ſeroit pas trop bon pour le treſor qu'il nous preſente. Mais il eſt ſi benin qu'il en fait part aux pecheurs; pourveu ſeulement que ſentans leur miſere, & affamés de ſa grace, ils ayent recours à luy par ſon Fils, avec une vive repantance de leurs fautes, & une ferme reſolution de bien viure à l'avenir Travaillés donc, Freres bien aimés, à vous mettre en cet état pour comparoiſtre en ſa ſale, & vous aſſeoir à ſa table ſans confuſion. Remettés-vous devant les yeux la miſericorde infinie de ce ſouverain Seigneur qui vous a donné ſon Fils, l'a livré à la mort pour vous acquerir l'immortalité. Admirés la charité du Fils, qui pour l'amour de vous a volontairement obeï à ce commandement du Pere. Repaſſés par voſtre eſprit les merveilles de la providence qu'il déploye continuellement & ſur tout ce troupeau en general, & ſur chacune de vos familles, & de vos perſonnes en particulier.

Digitized by Google

Comtés, & pezés, s'il eſt poſſible, les graces qu'il vous fait, les delivrances qu'il vous donne, les biens tant ſpirituels que temporels, dont il couronne toutes les années & tous les jours de vôtre vie. Que cette meditation allume dans vôs cœurs une vive amour, & un zele ardent à ſa gloire. Qu'elle vous toûche encore d'un cuiſant déplaiſir, & d'une grande confuſion d'avoir tant de fois offenſé un Dieu ſi puiſſant, d'avoir ſi opiniâtrement deſobeï à un Pere qui vous eſt ſi bon, d'avoir contriſté par vos deſordres l'unique auteur de vôtre vie, d'avoir profané ſa diſcipline, ſcandalizé ſa maiſon, & fait blasfemer ſon nom. Iugés quels ſupplices meriteroient nos fautes, s'il étoit auſſi ſeveres que nous avons été ingrats. Mais puis qu'il nous a ſupportés juſques à cette heure, uſons de ſa benignité, & ſaiſis d'une juſte horreur de nos pechés, & d'une ſainte admiration de ſes graces, jettons-nous à ſes pieds; pleurons nos malices & nos folies, & ſans luy cacher ni déguiſer pas un de nos crimes, cherchons-en le pardon dans ſa ſeule miſericorde; luy jurant tous ſaintement de cheminer deſormais conſtamment & religieuſement en ſa crainte, & en ſon ſervice. Et commenceant de bonne heure à nous acquitter de ce beau vœu, employons cette ſemaine toute entiere dans les exercices d'une vraye pieté, dans la priere, la lecture & la meditation de la parole celeſte, dans les jeuſnes & les mortifications de nôtre chair. S'il y a quelque paſſion dans nos ames contraire à l'honeſteté, ou à la

Digitized by Google

charité, éteignons promptement ce feu infernal. Purifions-nous de toute haine, & animosité; renonceans aux querelles, aux debats, & aux procés. Ne faisons la guerre qu'à nos vices; & n'ayons plus d'inimitié que pour les demons, & pour leurs œuvres. Ayons la paix avecque tous nos prochains; satisfaisant ceux à qui nous avons fait tort, pardonnant à ceux qui nous ont offensés, reconnoissant ceux qui nous ont servis, ou obligés, aimant ceux qui nous haïssent, & épandant sur tous en commun les lumieres d'une charité si pure, que les plus animés soient contraints de confesser, que nous sommes vrayement enfans de Dieu. Que la beneficence envers les pauvres, soit la couronne de nôtre sacrifice, & que les fleurs de ses aumônes ornent les fruits de nôtre pieté. Car vous savés combien ces offrandes-là sont & agreables à vôtre Seigneur, & utiles à vos prochains, & honorables à vous-mesmes. Dieu le Pere de misericorde pour l'amour de son saint Fils Iesus, dont le nom sacré est reclamé sur vous, vueille former dans vos cœurs ces sentimens & ces mouvemens, & y produire avec efficace le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir, afin qu'apres avoir celebré avecque joye selon son ordre ce banquet mystique, où il vous appelle au premier jour, repus des delices de sa maison, vous croissiés de foy en foy, & vous affermissiés de plus en plus en son amour, jusques à ce que vous parveniés à sa grande & glorieuse Pasque, où passant par la resurrection de la mort à la vie, de la terre au

Digitized by Google

ciel, & du temps en l'eternité, vous jouïſſiés à jamais dans ſon Royaume bien-heureux de la gloire & felicité qu'il a preparée à ſes enfans. AMEN.

Digitized by Google